

**Veillez trouver ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de réquisition d'immatriculation délivrés par la Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilière. Le texte intégral de l'avis peut être consulté au service régularisation foncière de la D.A.F.P.I. du Département de Mayotte du lundi au vendredi de 8h à 12h.**

<b>N° de la Réquisition</b>	<b>Nom du requérant</b>	<b>Commune</b>	<b>Lieudit</b>	<b>Referenes Cadastrales</b>	<b>Superficie en m<sup>2</sup></b>	<b>Nom du titre</b>
17 703	FAMILLE Houlame	BANDRABOUA	Bandraboua	AK 30 - AR 32	48 072	HOULAME 50565